



Organización Internacional del Café
Organizaçào Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3950/08

27 juin 2008
Original : anglais

F

Comité exécutif

268^e réunion
22 et 25 septembre 2008
Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	EB-3950/08 Dispositions prévues pour les réunions
2. Voix et contributions	
2.1 Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08 – à approuver	à venir
Le Secrétaire fera rapport.	
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2008-/09 – à noter	à venir
Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil détermine la répartition des voix au début de chaque année caféière. En vertu des dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont définies, respectivement, sur la base des exportations et des importations des quatre années civiles antérieures. Des documents indiquant la base statistique pour la répartition des voix proposée et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2008/09 seront diffusés.	
3. Programme des activités pour 2008/09 – à examiner	EB-3945/08
Le document EB-3945/08 dans lequel figure un programme des activités proposées pour l'année caféière 2008/09 sera révisé pour tenir compte des observations communiquées par les Membres avant le 31 juillet 2008. Le Comité examinera ce point avant de soumettre une recommandation au Conseil en septembre 2008.	

- 4. Projets de mise en valeur du café**
- 4.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner** à venir
- Le Chef des opérations fera rapport sur les nouvelles propositions de projets et sur les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) au sujet des projets soumis à l'examen avant la date butoir du 27 juin 2008. à venir
- 4.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter** à venir
- Le Chef des opérations fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité consultatif du FCPB en juillet 2008.
- 5. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner** à venir
- Le Directeur exécutif présentera un rapport sur le PAQ et fera rapport sur les contacts pris en matière de l'éventuelle harmonisation de la Résolution numéro 420 avec la table de référence des défauts du café vert de la norme ISO 10470:2004.
- 6. Questions phytosanitaires – à examiner** verbal
- Le Chef des opérations fera rapport sur les questions phytosanitaires y compris l'ochratoxine A (OTA), l'acrylamide et la révision par l'UE des limites maximales de résidus de pesticides.
- 7. Questions financières et administratives**
- 7.1 Rapport du Comité des finances – à examiner** à venir
- Le Président du Comité des finances fera rapport sur la réunion du Comité du 22 septembre 2008, y compris l'état des finances.
- 7.2 Projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09 – à noter** à venir
- L'Article 19 de l'Accord de 2001 dispose que le Comité exécutif examine le projet de budget administratif présenté par le Directeur exécutif et le soumet au Conseil en lui recommandant de l'approuver. Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances.

7.3 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner verbal

La Règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances.

7.4 Paiement des arriérés – à examiner verbal

Conformément aux dispositions des Résolutions numéros 429 (Ouganda), 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif fera rapport.

7.5 Comité des finances 2008/09 – à nommer verbal

Conformément au mandat du Comité des finances (document WP-Finance No. 2/04), le Comité exécutif nommera à cette réunion les représentants qui siégeront au Comité des finances. Il est suggéré que le Comité nomme les membres du Comité des finances pour une année, en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. La composition actuelle du Comité des finances est la suivante :

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire,
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Membres importateurs : CE - Espagne, États-Unis, Japon, Suisse

7.6 Autres questions financières et administratives – à examiner verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

8. Questions diverses – à examiner verbal

9. Prochaines réunions – à noter verbal

La date de la prochaine réunion du Comité exécutif sera confirmée par le Secrétariat.